

Forfait mobilier (télétravail)

Quand la Direction fait la sourde d'oreille...



Des conditions de travail dégradées

Au 1^{er} confinement, certaines Directions ont eu l'intelligence de permettre à leurs salariés de pouvoir bénéficier de condition de travail à la maison respectable en mettant à disposition le matériel bureautique de la société (fauteuil, écran, mobilier...)

Début novembre FO Énergie et Mines, pour ce 2nd confinement, a sollicité la DRH Groupe pour donner une consigne claire à toutes les Directions d'EDF pour être davantage réactif et permettre une équité entre tous les salariés. Notre demande est claire : permettre aux salariés de travailler avec des fauteuils, écrans... adaptés. Cela fait presque 3 semaines que de nouveau le télétravail est la norme pour les métiers le permettant.

Cependant, la Direction ne répond pas, elle attend que le temps passe... certaines consignes dans des périmètres tertiaires précisent que la mise à disposition de fauteuil par exemple sont soumis à accord médical...

FO Énergie et Mines demande un forfait mobilier

Alors que le « TAMA » (Travailler Autrement Manager Autrement) est au cœur de l'actualité avec en outre la généralisation du travail à distance quelques jours par semaine, l'employeur préfère attendre l'ouverture de ces négociations avant la mise en œuvre de condition de travail acceptable. Le problème c'est que cela ne sera pas avant le printemps. FO Énergie et Mines demande que chaque salarié puisse bénéficier d'un « forfait mobilier » de plusieurs centaines d'euros afin que chacun puisse s'équiper et travailler dans de bonnes conditions.

On se pose la question si EDF attend que les Troubles Musculo-Squelettiques fassent l'objet d'arrêt de travail ou de maladie professionnelle pour réagir !!

FO défend les conditions de travail qui sont les fondamentaux de la santé au travail.

FO demande un forfait pour que les salariés puissent s'équiper de fauteuil, écran...

FO est dans l'attente de la position de la DRH Groupe.

